



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equipement : personnel

Question écrite n° 7514

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre du budget sur la situation des agents administratifs en fonctions au ministère de l'équipement, des transports et du tourisme. En 1990, un engagement ministériel avait été pris afin d'intégrer les agents administratifs dans le corps d'adjoints administratifs au plus tard au 31 décembre 1993. Cet engagement a été confirmé par une réponse faite à un parlementaire : « Cet effort particulier prévu en 1991 devrait être pris en relais par l'application des conclusions proposées par le groupe de travail sur la filière administrative visant notamment à une intégration du corps des agents dans celui des adjoints, dans un délai qui ne devrait pas dépasser trois ans. » Alors que l'effectif des agents en fonctions à ce jour est de 3 592, il n'est prévu que 900 postes d'adjoints en surnombre au titre de l'année 1993. Les agents administratifs exigent avec raison que les promesses soient tenues. C'est pourquoi il lui demande que, dans l'immediat, les 900 postes soient offerts uniquement par liste d'aptitude (et non pas seulement 180 postes et les 720 autres par concours) et que dans le budget pour 1994 soit inscrite la transformation de la totalité des postes d'agent en adjoint.

Texte de la réponse

La situation du corps des agents administratifs du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme et notamment son intégration dans le corps des adjoints administratifs appellent les observations suivantes. Le protocole d'accord du 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations prévoit l'existence de deux corps de catégorie C dans la filière administrative, pour permettre le recrutement des personnels de qualification modeste. Au ministère précité, il est apparu cependant nécessaire d'adapter la situation des effectifs aux besoins réels des services. Aussi, des transformations d'emplois d'agents administratifs en emplois d'adjoints administratifs sont autorisées depuis plusieurs années. Au titre de l'année 1995, 415 transformations d'emploi ont été inscrites au budget du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. En 1996, 415 transformations ont à nouveau été réalisées. Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 1997, 213 transformations d'emplois sont prévues.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7514

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3746

Réponse publiée le : 4 novembre 1996, page 5767